

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2025

VISANT À LEVER LES CONTRAINTES À L'EXERCICE DU MÉTIER D'AGRICULTEUR -
(N° 856)

AMENDEMENT

N ° CE667

présenté par

Mme Laporte, M. Amblard, M. Ballard, M. Barthès, M. de Lépinau, M. Falcon, M. Gabarron,
M. Golliot, Mme Grangier, Mme Hamelet, M. Le Bourgeois, M. Loubet, M. Patrice Martin,
M. Meizonnet, M. Rivière, M. Tivoli, M. Vos et M. Weber

ARTICLE 5

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du
règlement de l'Assemblée nationale.